

0382042N
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA GARENNE
AVENUE MARIE CURIE
38503 VOIRON CEDEX
Tel : 0476051226

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2026

Réuni le : 02/07/2026

Sous la présidence de : Nicolas Raynaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Résidence d'artiste : convention tripartite avec la Compagnie de danse Confidences et l'EPCC Grand Angle dans le cadre de l'installation d'une résidence d'artistes pendant l'année scolaire 2026-2027.
Le convention prévoit les obligations de chaque partie ainsi que la contribution financière du collège d'un montant de 7 572.8 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0